ARRÊTÉ DE RÉINTÉGRATION SUITE À UN CONGÉ PARENTAL

(A compter du 07.08.2019)

DE M/Mme .....................................................................................

GRADE .................................................................................

Le Maire (ou le Président) de .........,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des pensions civiles et militaires,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 relative à la réforme des retraites,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n° ... du .... portant statut particulier du cadre d’emplois des ....,

Vu le décret n° ... du .... portant échelonnement indiciaire,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l’arrêté en date du .... fixant la situation administrative de M/Mme.............. grade .... échelon .....depuis le ...............,

Vu l’arrêté du ………….. plaçant M/Mme………………. en congé parental à compter du ……………. pour une durée de ………….. mois *(mentionner également les arrêtés de renouvellement*),

*(Le cas échéant)* Vu le ou les arrêtes portant renouvellement du congé parental en date ....................,

Vu la demande de réintégration *(au terme ou anticipée)* suite à un congé parental à compter du ...... présentée par M/Mme......... par courrier en date du ......,

Vu l’entretien en date du ....,[[1]](#footnote-1),

Considérant que pour les périodes de congé parental courant à compter du 7 août 2019, M/Mme ……… conserve ses droits à l'avancement, dans la limite d'une durée de cinq ans pour l'ensemble de sa carrière[[2]](#footnote-2),

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du ......, M/Mme ………, …..….. *(grade),* est réintégré(e) à l’issue du congé parental dans son emploi à temps complet ou temps non complet ...h/semaine.

ARTICLE 2 : Sa situation administrative est fixée comme suit à compter du ......

Grade :

Echelon :

Indice brut :

Indice majoré :

Ancienneté dans l’échelon à la date de réintégration : …. an …. mois ….. jours.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l’intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la Collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :

1. *Au moins 4 semaines au moins avant sa réintégration, le fonctionnaire bénéficie d'un entretien avec, selon son souhait de réintégration, le responsable des ressources humaines de son administration d'origine ou de détachement pour examiner les modalités de sa réintégration.* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La durée de 5 ans maximum tient compte des périodes de congé parental et de disponibilité pour élever un enfant de moins de 12 ans cumulées, et ce, pour l’ensemble de la carrière.* [↑](#footnote-ref-2)